



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

EN DIRECT DU CHSCT

Expertise sur les conditions de travail

Pour rappel, par ordonnance de référé du 02 Mars 2017, le tribunal de grande Instance de Nantes a donné raison aux élus du CHSCT de voter en application de l'article L4614-12 du code du travail une demande d'expertise «pour risque grave constaté au sein de la Caisse d'Epargne de Bretagne Pays de Loire ». Que s'est-il passé depuis trois mois ?

Après de multiples rebondissements judiciaires, la Direction a tenté de faire appel de cette décision. Il semblerait qu'un vice de procédure a empêché cette dernière de faire appel auprès de la Cour de Cassation dans les délais. Peu importe pour les élus CFDT, l'important aujourd'hui est de savoir que cette expertise sera bien réalisée ; le cabinet d'expertise retenu est Impact Etudes de Villefranche sur Saône.

Les élus du CHSCT ont voté le 23 Mars la mise en place d'une commission afin de valider les moyens permettant de travailler sur cette expertise et notamment sur la lettre de mission.

Cette commission est composée de 4 personnes, dont Frédéric Roignant pour la CFDT.

La Direction a bien évidemment refusé d'allouer des moyens supplémentaires à cette commission, celle-ci étant toujours dans une démarche de rejet de cette expertise.

A notre grande surprise lors de la réunion du 18 Mai, Madame Destailleur a souhaité faire une intervention en début de séance.

Pour la première fois, la Direction semble enfin considérer que l'expertise peut apporter quelque chose à l'entreprise, mais souhaite revoir la lettre de mission initiée par les membres de la commission et les experts. Elle conteste le coût de l'expertise et considère que le questionnaire COPSOQ n'a pas lieu d'être envoyé à tous les salariés. Elle conteste la méthode et le périmètre trop intrusif à son goût. Elle souhaite ramener de 128 jours à 30 jours la durée de l'expertise. Pour ce faire, elle a assigné le CHSCT en référé le 28 Avril 2017.

Aujourd'hui une rencontre entre la Direction est fixée au 07 Juin 2017 afin de tenter une conciliation propre à envisager une solution à l'amiable permettant aux deux parties de s'accorder dans l'intérêt des salariés. Les élus CFDT feront tout pour qu'un dialogue de qualité soit respecté, permettant de débiter cette expertise dès la rentrée de Septembre.

LES élus et représentant syndical CFDT au CHSCT : ANGEBEAU Nadine, AUGER Nicolas, BOUCAULT Pascal, DANO Sylvie, GABORIT Mireille, GUEMAS Muriel, GUILLERM Jacques, LECAS Alexandre, ROIGNANT Frédéric, ROMAN Catherine.

Le 31 mai 2017

CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE
319, ROUTE DE VANNES
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81
Site internet : www.cfdt-cebpl.fr courriel : cfdt.cebpl@gmail.com